

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin
paraîtra le 5 Février

LES ELECTIONS des Chambres d'Agriculture

Le Gouvernement appelle, le dimanche 13 février, tous les Agriculteurs, hommes et femmes, inscrits sur les listes spéciales établies l'an dernier dans les mairies, à élire les membres de la Chambre départementale d'Agriculture, à raison de quatre membres dans chacun des anciens arrondissements.

Il eût mieux valu commencer par refondre la loi de janvier 1924, qui constitue des Chambres d'Agriculture sans leur donner de ressources, et menace, par là même, de les réduire à un rôle bien inactif.

D'autre part, les listes électorales spéciales paraissent avoir été faites de façons très différentes, suivant les communes. Dans certaines elles sont très incomplètes, ne portant que quelques noms; dans quelques autres, elles sont complètement défaut, et le scrutin ne pourra être ouvert.

Quoi qu'il en soit, et malgré ces défectuosités, les agriculteurs doivent coopérer loyalement, par leur vote, à l'essai de constitution d'un organisme officiel de représentation professionnelle.

Mais, qu'ils prennent bien garde de rester sur un terrain purement électoral.

En une circonstance où la défense des intérêts communs à tous : propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, doit seule prédominer, toutes les dissensions politiques, religieuses, sociales doivent faire trêve pour réaliser l'union professionnelle. Cette union a été la doctrine constante de notre vieille Association, qui a toujours compté dans ses rangs des hommes de toutes les opinions et de toutes les situations.

Sur cette base, et d'accord avec d'autres groupements, nous nous efforçons de constituer, dans chaque arrondissement, une liste de candidats communs, dont nous ferons connaître la composition dans notre numéro du 5 février, en demandant à nos fidèles adhérents de leur accorder leurs suffrages.

L. L.

Assurances Accidents agricoles

Une loi du 6 juillet 1926, applicable le 1^{er} février prochain, vient d'aggraver les charges des assureurs contre les accidents.

Quand un accident entraîne comme conséquence une infirmité permanente, si minime soit-elle, la victime a droit à une rente viagère basée à la fois sur la diminution de capacité professionnelle et sur le salaire.

Jusqu'à présent, le salaire de base n'était compté en entier que jusqu'à 4.500 fr. et au-delà pour le quart seulement. La loi nouvelle prescrit de prendre le salaire entier jusqu'à 8.000 fr. et le quart au-delà, comme base de fixation des rentes.

Cette augmentation des charges a pour corollaire naturel une majoration des primes. Il nous a toujours paru qu'avant tout, l'agriculteur devait, par une assurance bien faite, être mis complètement à couvert des lourdes responsabilités que la législation sur les accidents du travail fait porter sur lui, et en outre, que les membres de sa famille, les enfants de l'exploitant notamment travaillant avec lui, devaient bénéficier au même titre que les salariés des avantages de la loi de décembre 1922.

C'est dans cet esprit que nous avons établi les polices qu'à la suite des accords passés avec elle, la Compagnie le Zénith a présentées à nos adhérents.

Pour être garanti contre le nouveau risque que la loi lui impose le 1^{er} février, l'assuré devra consentir une légère augmentation de primes. De combien ?

Après un minutieux examen, la comparaison des salaires de base avant et après application de la loi de juillet 26 a fait ressortir que pour les accidents agricoles, une majoration moyenne de 6 % des primes (correspondant à 0,30 centimes à l'hectare pour les primes forfaitaires) était suffisante dans l'ensemble de la Loire-Inférieure.

Le Zénith a accepté de couvrir dans ces conditions tous nos adhérents assurés à la date du 1^{er} février. La majoration de prime en résultant ne sera perçue qu'au moment de l'encaissement de la quittance annuelle, et en même temps un avenant de modifications à la police, conforme aux énonciations ci-dessus, sera présenté à la signature de chaque assuré.

LA SITUATION des Engrais

La demande de la culture en engrais a repris une certaine activité, surtout en scories, qui restent encore très recherchées depuis l'abaissement du prix du degré — abaissement qui n'est pas moindre du tiers du prix de l'été dernier : 1 fr. 30 au lieu de 1 fr. 85.

Les superphosphatiers n'ont pas maintenu, pour les ventes de janvier, la ristourne de 1 fr. qu'ils avaient accordée sur novembre-décembre. Nos fournisseurs se trouvent donc obligés de ne plus la faire figurer désormais sur leurs factures. Nous donnons ci-dessous les prix nouveaux appliqués à partir de ce jour :

14 %Fr. 31 05
15 %32 55
16 %34 30
18 %38 30

Ces prix s'entendent franco, toutes nos conditions usuelles pour expéditions par wagon complet de 10 tonnes, avec les majorations habituelles pour quantités inférieures à 10 tonnes et livraisons de détail.

Le nitrate de soude commence à être assez demandé, et nous avons déjà noté des commandes importantes pour le sud du département, qui utilise largement, chaque année, cet excellent fertilisant. Dans beaucoup d'exploitations où le nettoyage des blés à l'acide sulfurique devient une opération annuelle constante, les cultivateurs se sont bien trouvés de faire suivre ce travail d'un épandage de 75 à 100 kilos de nitrate de soude à l'hectare; d'autres emploient de préférence le sulfate d'ammoniaque. Aux uns comme aux autres nous conseillons de faire cette application en mélange avec 100 ou 200 kilos de superphosphate.

Il est à craindre que les stocks de nitrate de soude en Europe, et particulièrement dans notre région, ne soient assez promptement épuisés et que leur renouvellement ne soit impossible, faute de disponibilités en quantités flottantes pouvant arriver en temps voulu.

Jusqu'à nouvel avis et sauf modifications importantes, nos syndicats peuvent compter sur le prix de 165 francs pour livraisons par 10 tonnes, à exécuter en disponible ou courant janvier.

Pour les autres engrais, nous ne voyons pas de modifications à enregistrer aujourd'hui.

CULTURE DU CHATAIGNIER

La Commission départementale du châtaignier a, à peu près, épuisé ses disponibilités de plants de deux ans, dont il lui reste plus que 3.000 plants environ. Cette quantité placée, elle ne pourra donc plus, pour cette année, accepter de commandes de cette catégorie.

Il lui reste encore 20.000 plants d'un an. Les demandes qui lui seront adressées recevront satisfaction dans l'ordre d'arrivée. Les cultivateurs qui auraient l'intention d'en demander sont donc priés de le faire le plus tôt possible.

Il est rappelé que ces plants sont cédés à raison de 6 francs le cent, port dû, emballage gratuit.

Les commandes doivent être adressées au trésorier de la Commission, 2^e division, à la Préfecture. Elles doivent être accompagnées de leur montant.

OFFICE AGRICOLE DEPARTEMENTAL

Concours Culturels en 1927

L'Office agricole départemental de la Loire-Inférieure informe les agriculteurs intéressés que les concours culturels en 1927 seront ouverts aux exploitations

agricoles des cantons d'Agrefeuille, Bouaye, Clisson, le Loroux-Boiteau, Vallet et Vertou, dirigées tant par les propriétaires que par les fermiers et métayers. Les conditions d'inscription et le programme seront publiés ultérieurement. Huit mille francs de prix pourront être répartis entre les lauréats.

La Conservation des Pommes de terre EN HIVER

Il nous paraît utile, cette année, d'attirer l'attention des cultivateurs sur la conservation des pommes de terre. D'abord parce que les réserves pour l'alimentation du bétail pendant l'hiver sont peu abondantes et que les pommes de terre sont d'un prix élevé, mais aussi parce qu'on peut constater facilement que beaucoup de pommes de terre sont atteintes de maladies qui entraînent leur pourriture. Il y a eu cette année, après la période de sécheresse, une invasion tardive de mildiou qui a peu affecté les feuilles, mais a infecté les tubercules. Si quelques précautions ne sont pas prises, ceux-ci pourrissent et contaminent tous les tubercules sains qui les entourent.

Ce qu'il est utile de savoir. — La pomme de terre continue à vivre pendant l'hiver; on constate en effet que des tubercules mis en tas si le dégage de la vapeur d'eau et du gaz carbonique. D'autre part, la température à une grande influence sur la respiration des tubercules qui augmente beaucoup dès que la température dépasse 7 à 8°. On observe aussi que les pommes de terre perdent de leur poids.

Conditions à observer pour assurer la conservation des tubercules en hiver. — Pour conserver facilement les tubercules en hiver, il faut les préserver des maladies pendant l'été (mildiou, strick, etc.), et pour cela la pratique des sulfatages devrait se répandre; deux pulvérisations sont souvent suffisantes. La dose de sulfate de cuivre est toujours très faible : 1 kg ou 1 kg 5 par Hl.

Mais au moment de la récolte, il est des précautions que le cultivateur doit prendre pour éviter l'apparition de la pourriture des tubercules en hiver.

Voici d'ailleurs ce que dit à ce sujet M. Maoux, directeur des services agricoles de Lot-et-Garonne : « Il faut, si cela est possible, arracher les tubercules quand il fait beau temps et les laisser se ressuyer un peu sur les champs en petits tas, pendant un ou deux jours. »

M. Maoux recommande également de placer les pommes de terre sous un hangar, de les recouvrir de paille et d'attendre qu'une légère fermentation se développe pour obtenir des tubercules bien secs.

Enfin, on doit éliminer tous les tubercules gâtés, suspects ou touchés par les instruments d'arrachage.

Le triage soigneux des tubercules est le premier facteur de toute bonne conservation.

Mais on doit tenir compte de l'action qu'exerce l'aération, l'humidité, la température des caves et celliers sur la conservation des pommes de terre.

Si les tubercules destinés à la consommation doivent être placés à l'obscurité, par contre il est avantageux que les pommes de terre de semence soient touchées par un peu de lumière.

Comment doit-on conserver les pommes de terre dans notre région. — Les locaux qui servent à emmagasiner les tubercules sont les caves ou les celliers dans lesquels la température oscille, pendant l'hiver, autour de 4°.

Il est important de les désinfecter avec de la bouillie bordelaise, ou du formol, avant d'y loger les tubercules.

On recommande aussi de séparer les pommes de terre du sol et des murs par une couche de paille un peu épaisse (20 cm.) et de fermer les ouvertures si la température extérieure descend trop bas.

Mais nous faisons observer que ces précautions seraient sans effet si les cultivateurs n'enlevaient pas, par deux fois, pendant l'hiver, les tubercules gâtés. C'est le mildiou qui est la cause la plus fréquente de la pourriture. Pour éviter que le mal se propage, il faut éliminer les tubercules atteints.

Emploi de la chaux. — Depuis quelques années, les agriculteurs de la Savoie em-

ploient la chaux pour assurer une meilleure conservation des pommes de terre. La chaux diminue les chances de pourriture. On saupoudre les tubercules au fur et à mesure qu'ils sont emmagasinés.

D'après M. Cadoret, directeur des Services agricoles de la Savoie, on obtient (toutes les autres conditions restant les mêmes) : Lot de tubercules chaulés à 10 % de chaux, 5 % de pommes de terre pourries; lot témoin non chaulé, 27 %.

La chaux employée n'est pas perdue, une grande partie reste sur le sol de la cave et peut servir à chauler les terres.

Emploi du soufre. — On a conseillé également l'emploi du soufre pour éviter la pourriture des tubercules. Ce procédé est très coûteux pour qu'il soit appliqué aux pommes de terre destinées au bétail et dangereux pour les pommes de terre de semence. On pourrait peut-être utiliser le soufre en poudre pour conserver, jusqu'en mai, les pommes de terre destinées à la consommation familiale.

Emploi de l'acide sulfurique en solution. — Nous signalons enfin un procédé de conservation des pommes de terre pour la table, indiqué par M. Schribaux.

Préparer une solution d'acide sulfurique à 1 % et y plonger les tubercules pendant 12 heures (une nuit). Les égoutter, les laisser sécher et les mettre en tas. Les pommes de terre se conservent jusqu'en mai sans aucune modification d'aspect; elles ne germent pas au printemps, les germes sont brûlés.

En résumé, de tous les procédés que nous avons indiqués, nous préférons recommander l'emploi de la chaux, qui sans être aussi efficace que l'acide sulfurique et le soufre, est d'un emploi plus facile, et moins coûteux, puisqu'on récupère les 8/10 de la chaux employée.

A. GODILLAC,
Professeur d'Agriculture à Albi.

(Le Progrès Agricole et Viticole)

La Sélection de la Pomme de terre EN BRETAGNE

(Résultats obtenus en 1926)

M. le vicomte de Rougé rappelle comment ont été entrepris d'admirables travaux de sélection de la pomme de terre en Bretagne sous les auspices de l'Office régional de l'Ouest et la direction de M. Duboys, professeur à l'Ecole Normale d'Agriculture de Rennes.

La vulgarisation des méthodes de sélection de la pomme de terre, en vue de l'intensification du rendement et de la production des semences de choix, s'est poursuivie au cours de cette année, et les résultats obtenus constituent, pour l'Office agricole régional de l'Ouest, le plus précieux des encouragements.

En vue de satisfaire aux demandes toujours plus pressantes des Syndicats, Coopératives et Associations agricoles de France et d'Algérie, l'Office agricole régional qui, jusqu'alors, s'était limité à la sélection de deux grandes variétés : Institut de Beauvais et Saucisse de Bretagne, a entrepris, en 1926, l'amélioration de trois autres variétés de grande culture : Industrie, Hollande jaune (Kam-Melen) et Finke géante de Saint-Malo.

C'est pour atteindre ce but que le nombre des groupements régionaux, constitués en Syndicats de producteurs de semences sélectionnées, est passé de quatre à sept, en même temps que s'est étendu le rayon d'action des premiers groupements créés en 1924.

Si les conditions générales de la culture de la pomme de terre en France ont été déstabilisées, dans les centres de sélection de Bretagne les résultats ont été plus satisfaisants.

L'excellente habitude prise par la majorité de nos producteurs de faire verdifier et germer leurs semences et d'éliminer les tubercules atteints de flésoïté, de même que les soins particuliers qu'ils apportent dans la lutte contre le mildiou par l'application de traitements cupriques préventifs, ont eu pour heureux effets d'assurer une récolte abondante et saine. Des rendements de 25 à 30 tonnes à l'hectare ont été obtenus à Châteaulin et Pontivy, dans toutes les bonnes exploitations qui sélectionnent depuis quatre ans l'Institut de Beauvais. Au Centre national d'expérimentation de l'Ecole nationale d'Agricul-

ture de Rennes, la variété Industrie a accusé, en terrain argileux, une production moyenne de 32.000 kilogrammes à l'hectare.

Pendant, la méthode de sélection massive, uniquement employée par nos producteurs, est imparfaite. Suivant le moment où l'arrachage des touffes malades est effectué, le danger de contagion pour les touffes voisines est plus ou moins grand, et les symptômes de dégénérescence ne sont pas toujours suffisamment perceptibles pour déterminer la suppression de tous les sujets atteints. Aussi, les efforts actuels vont tendre désormais à substituer, dans les centres, la sélection générique à la sélection massive.

Déjà, les meilleurs sélectionneurs de Châteaulin, Pontivy, Quimper et Mespaul ont pris leurs dispositions pour isoler des élites et constituer, en 1927, des familles pures et saines.

Au total, en 1926, il y a eu 620 cultures contrôlées de sélection, comprenant 715 hectares et malgré les gros rendements obtenus, il a été impossible de satisfaire les demandes de pommes de terre de semences qui proviennent de tous les points de la France. M. de Rougé se félicite de tels résultats qui font le plus grand honneur aux hommes qui sont à la tête de ces travaux : M. le professeur Duboys et M. l'inspecteur général Rolland.

(Académie d'Agriculture).

L'Accord Franco-Allemand de la Potasse

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a reçu, en son nom et au nom du ministre des Travaux publics, empêché, les délégués des mines de potasse allemandes et des mines de potasse d'Alsace, venus lui faire part de l'accord qu'ils viennent de signer.

Les délégués ont rappelé au ministre que l'entente franco-allemande réalisée en avril dernier, à Lugano, a pour objet essentiel de développer dans le monde l'emploi des engrais potassiques en agriculture, par des efforts communs.

Les commandes recueillies dans le monde entier seront réparties à raison de 70 % pour le Kalsyndikat et 30 % pour la Société commerciale; mais, à mesure que la consommation mondiale s'accroîtra, la part de la Société commerciale dans le développement s'élèvera, pour atteindre 50 % au moment où le total des ventes arrivera à dépasser 840.000 tonnes en potasse pure, en tout cas au plus tard dans cinq ans.

Il est entendu, d'autre part, que le Kalsyndikat et la Société commerciale se réservent la fourniture exclusive des sels de potasse respectivement en Allemagne et en France, colonies, pays de protectorat et de mandat, ce qui leur permet de sauvegarder les intérêts de l'agriculture. Espérons que les mesures ainsi prises permettront d'augmenter la consommation de la potasse par l'Agriculture, ce qui se produira certainement si les prix restent avantageux pour les consommateurs.

PARTIE OFFICIELLE

Extraits de la loi portant fixation du budget général de l'exercice 1927

Réduction de la Contribution foncière

Art. 2. — Jusqu'à l'application des résultats de la révision exceptionnelle prescrite par l'article 28 de la loi du 13 juillet 1925, tout propriétaire exploitant pour son propre compte et non assujéti à l'impôt général sur le revenu aura droit à une réduction du principal de la contribution foncière établie sur les terres dont il est à la fois propriétaire et exploitant, à condition que la somme du revenu cadastral de ses propriétés non bâties, majoré comme il est dit à l'article 23 de la loi du 3 août 1926, et du bénéfice agricole forfaitaire des terres qu'il exploite, n'excède pas 4.000 francs.

Cette réduction sera réglée comme suit : Cotes en principal de 100 fr. et au-dessous, uniques ou totalisées, modération de moitié.

Cotes en principal de plus de 100 fr., uniques ou totalisées, modération uniforme de 50 francs.

Pour obtenir le bénéfice de la réduction, le contribuable devra faire, à la mairie de la commune de son domicile réel, une déclaration écrite donnant l'indication, d'après les documents cadastraux, de toutes les propriétés non bâties qui lui appartiennent et de celles de ces propriétés dont il assure directement l'exploitation.

Les déclarations seront recevables, chaque année, avant le 1^{er} mars. Les contribuables ne seront pas tenus de les reproduire annuellement, mais les faits susceptibles de motiver une modification des indications contenues dans ces déclarations devront faire l'objet de déclarations rectificatives avant le 1^{er} mars de l'année suivante.

Les déclarations seront vérifiées par ce contrôleur des contributions directes assisté du maire et des répartiteurs et les dégrèvements prononcés par le directeur des contributions directes.

Les contribuables dont les déclarations n'auront pas été admises en seront avisés et ils auront la faculté de présenter des demandes en dégrèvements dans les formes ordinaires dans le délai d'un mois à partir de la réception de la lettre d'avis qui leur aura été adressée.

Les Vendanges et la Récolte des Vins EN 1926

M. Prosper Gervais fait une communication d'un haut intérêt sur la situation de la viticulture et les résultats de la récolte de 1926. Les mêmes influences atmosphériques qui ont entraîné une diminution si notable de notre production en blé ont exercé leur fâcheuse influence sur la vigne. D'après les déclarations de récolte nous n'avons récolté en France que 40.787.958 hectolitres de vin au lieu de 62 millions l'an dernier, et l'Algérie de son côté que 8 millions au lieu de 12. Par rapport aux cinq et même aux dix dernières années, la récolte de 1926 est nettement déficitaire. Avec les stocks à la propriété, France et Algérie disposent de 52.568.000 hectolitres de vin; comparé aux ressources de 1925, le déficit est de 27 millions d'hectolitres. C'est beaucoup et d'autant plus impressionnant que la consommation taxée a acquis, peu à peu, un développement extraordinaire; elle a dépassé, en 1926, 54 millions d'hectolitres, ce qui ne s'était jamais vu.

Aussi se demande-t-on comment faire cadrer les disponibilités de la récolte avec les exigences d'une consommation dévorante ?

De gré ou de force, il faut que la consommation taxée se restreigne; le haut prix des vins aussi bas d'ailleurs que les nouvelles conditions du marché monétaire, que la hausse du franc et la baisse éventuelle des salaires l'y contraindront avant longtemps.

Cet excès de consommation n'est pas limité aux seuls vins de consommation courante, de la Champagne, fin novembre en 1926 étaient sortis 34 millions 753.483 bouteilles de Champagne; sans parler des vins moussoux.

En 1926, le Midi, comme à l'ordinaire, a été particulièrement favorisé pour la récolte des vins, plus de 23 millions d'hectolitres, c'est-à-dire plus de la moitié totale de la France. Qu'on y ajoute l'Algérie et l'on constatera que Midi et Algérie réunis constituent presque les deux tiers de la récolte totale.

Par contre, les plus éprouvés de nos départements viticoles ont été ceux de la vallée de la Loire, ceux aussi du Nord-Est et de l'Est. En Bourgogne et Bordeaux, les vendanges ont donné un bon tiers en moins; mais la qualité a été remarquable et les prix ont dépassé ceux jamais atteints jusque-là.

La hausse n'a pas été du reste particulière aux vins de cru. De 10 à 12 fr. le degré, le prix des vins communs s'est vite élevé à 15 et 17, 18 francs le degré. Aussi la récolte méditerranéenne de 92 millions d'hectolitres à 140 fr. l'hectolitre en 1926 représente une valeur brute de plus de 3 milliards, alors que les 30 millions d'hectolitres de 1925 à 70 fr. l'hectolitre n'avaient donné qu'une valeur totale de 2 milliards.

A côté des viticulteurs ayant réalisé un gain appréciable, en beaucoup plus grand nombre se trouvent les producteurs qui subissent en 1926, un réel dommage. Pour quelques-uns même la perte confine au désastre.

La récolte de 1926, en tous cas, confirme ce que nous savions déjà de la culture de la vigne, des aléas qu'elle présente, des fortes oscillations des vendanges et des prix dont elle offre l'incessant spectacle. (Agriculture Pratique).

Pour remédier à la Crise Fourragère

Mais et Tourteaux d'Arachides

Bien nombreux sont les éleveurs qui sont obligés d'acheter des nourritures pour leurs animaux, avant qu'arrive le printemps prochain. Beaucoup trop, parmi ceux pour lesquels cette nécessité ne saurait faire doute, attendront jusqu'au dernier moment pour s'y décider. Ils risquent de payer plus cher, et surtout de ne rien trouver. Comment s'y prendront-ils alors pour nourrir leur bétail ?

Actuellement l'importation offre des maïs de La Plata aux environs de 105 fr., dans les principaux ports de débarquement. Cette offre méritait d'être signalée aux éleveurs.

La valeur alimentaire du maïs dépasse celle de toutes les autres céréales, sans en excepter les petits blés. Le maïs est même légèrement plus riche en principes nutritifs que le tourteau d'arachides, bien que leur composition ne se ressemble en rien. Il serait fort à désirer que l'élevage se décidât à en acheter largement, afin d'augmenter le commerce et s'approvisionner de quantités importantes.

Le maïs possède deux fois plus de principes nutritifs que le foin, de sorte que, payé le double, il ne revient pas plus cher. En Amérique, où sa production est considérable, il constitue la principale nourriture des animaux. Il peut devenir pour nous un secours précieux dans la disette contre laquelle nous nous débatons, si nous savons l'employer d'une manière judicieuse, en ne lui demandant que les services qu'il est en état de nous rendre.

Comme toutes les céréales, le maïs est médiocrement pourvu d'azote. Parfait pour l'engraisement et pour subvenir à l'entretien des dépenses de la vie, il ne saurait suffire à lui seul aux besoins de la croissance, non plus qu'à ceux de la production du lait. Il se montrera excellent pour les jeunes animaux, si on lui adjoint au moins 600 grammes de tourteau d'arachides par jour, et pour les vaches avec un ou deux kilogrammes de ce tourteau, suivant l'activité de leur lactation.

Le maïs est très convenable pour l'engraisement des porcs adultes. Dans l'élevage il est indispensable d'y ajouter un minimum de cinq litres de lait écrémé : à défaut de lait, 500 grammes de tourteau d'arachides avec une poignée de poudre d'os. Le maïs et le tourteau ne contiennent pas la matière minérale nécessaire au développement de l'ossature, le lait écrémé en est amplement pourvu.

Nourrir les jeunes porcs exclusivement de maïs, n'aboutirait qu'à les charger prématurément de graisse, sans que leur chair puisse arriver à s'accroître beaucoup.

Pour les chevaux, 100 grammes de maïs remplacent facilement 120 à 125 grammes d'avoine.

Il est bon de le concasser grossièrement, ou de le cuire, ou même de le faire gonfler dans l'eau froide pour ramollir son enveloppe et permettre à l'estomac de la rompre plus facilement.

Les agriculteurs doivent rechercher les aliments riches en azote qui permettent d'entretenir aussi économiquement que possible l'important cheptel qui existe dans nos campagnes et qui est la meilleure source de revenus de nos fermes.

La production laitière, l'engraisement et l'élevage, seront assurés par l'emploi du tourteau d'arachides, mélangé aux fourrages habituellement donnés au bétail. Cet aliment concentré, riche en matière azotée, sera d'autant plus précieux que les fourrages d'hiver ne sont pas assez riches pour obtenir le meilleur résultat aussi bien dans la production du lait, que dans celle de la viande et dans l'entretien des jeunes animaux.

De plus, l'emploi du tourteau d'arachides en hiver permet de maintenir les animaux en bon état, d'où possibilité d'obtenir des résultats plus avantageux lorsqu'au printemps la ration redevient meilleure, grâce à l'abondance et à la qualité des fourrages récoltés.

En raison de sa composition le tourteau d'arachides convient surtout aux vaches laitières qui doivent recevoir une ration nourrissante pour leur entretien augmentée d'aliments appropriés, pour la production du lait. Le tourteau d'arachides permet de faire disparaître l'amaigrissement constaté chez les fortes laitières, celui-ci étant le plus souvent dû à une ration mal composée, trop pauvre en matière azotée, ce qui entraîne la désassimilation des tissus du corps de l'animal, au profit du fonctionnement de la mamelle. En règle générale, pour retirer un bénéfice, il faut en employer par jour 1 kilogramme pour les vaches qui donnent 10 litres de lait et ne pas dépasser 2 kilogrammes pour les vaches qui fournissent 15 litres de lait par jour. On peut diminuer la quantité de tourteau d'arachides et même le supprimer lorsque les trèfles et autres légumineuses apportent assez de matière azotée, et y revenir ensuite lorsque les fourrages sont moins bons.

Les travaux de M. André Guoin, Président du Comité de Vertou, montrent que

dans les conditions ordinaires de la pratique (la région de Vertou comprend surtout des petites exploitations), 1.000 kilogrammes de tourteau d'arachides judicieusement employé, accroissent la production du lait de 2.000 litres.

Le tourteau d'arachides convient également aux animaux à l'engrais, bêtes à cornes, porcs et moutons, ainsi qu'aux animaux d'élevage. Il sera d'un précieux secours pour constituer des rations nourrissantes ; il entrera dans la proportion de 0 k. 250 à 0 k. 400 par 100 kilogrammes de poids vif, dans la ration journalière des animaux de la ferme, chevaux compris.

Donné aux poules à raison de 1 kilogramme de tourteau écrasé, par semaine et pour 10 poules, il augmente très sensiblement la ponte.

Le tourteau d'arachides doit être concassé ; il ne se délite pas facilement dans l'eau ; il doit donc être donné sec, sur les betteraves, les choux, les rutabagas, le foin, la paille hachée, ou à même à la mangeoire ; les vaches, bœufs, porcs, moutons et chevaux le croquent très bien.

Dans la pratique il est admis que 100 kilogrammes de tourteaux d'arachides fournissent autant de nourriture que :

110 à 120 kilog.	Orge ou avoine.
200 à 220	— Foin de prairie naturelle.
180 à 200	— Foin de trèfle des prés.
700 à 800	— Herbes des prés, en vert.
800 à 900	— Trèfle incarnat, en vert.
700 à 800	— Seigle, en vert.
650 à 750	— Maïs, en vert.
600 à 900	— Coupages de printemps, en vert.
500 à 700	— Paille Froment ou avoine.
600 à 700	— Betteraves.
700 à 800	— Navets et rutabagas.
400 à 500	— Pommes de terre.
800 à 900	— Feuilles et tiges de chou.

Le tourteau d'arachides est le meilleur et le plus économique de tous les aliments concentrés.

Louis DANGUY,
Ingénieur agronome,
Directeur des Services agricoles.

12 Janvier 1927.

Anthracnose

Les vigneronniers sont volontiers portés à attribuer à l'Anthracnose tout mauvais développement de la vigne, toute malformation des rameaux, des feuilles, des grappes et des grains, toute ponctuation ou tache noire ou noirâtre de ces mêmes organes.

En réalité, l'Anthracnose vraie n'a pas des manifestations aussi variées ; son allure, ses caractères, ses dégâts sont toujours les mêmes — si on la sépare nettement d'altérations encore mal définies dans leur cause et décrites à tort sous l'appellation d'Anthracnose ponctuée et d'A. déformante.

Écartons d'abord ces dernières. Ce qu'on appelle A. ponctuée, c'est la présence de petits points noirs d'un demi-millimètre au plus de diamètre sur les organes herbacés tels que mérithalles, pédoncules, pédicelles et quelquefois, mais très rarement sur les régions, non se forment que sur les régions en voie de croissance : mérithalles terminaux, pédoncules en voie d'allongement, etc., mais y persistent presque indéfiniment. C'est pourquoi on peut encore les observer sur les écorces mortes des sarments aoûtés.

Ces ponctuations saillantes se constituent aux dépens des cellules de l'épiderme et des cellules sous-stomatiques ; elles portent habituellement un stomate à leur sommet. Elles apparaissent quand la plante est gorgée d'eau, c'est-à-dire le plus souvent au printemps ; on les reproduit à volonté en maintenant autour des organes herbacés qu'elle s'accroissent une atmosphère saturée d'humidité.

Mais quand revient le beau temps, elles se dessèchent, meurent et noircissent, tout en restant légèrement saillantes ; d'où leur aspect bien connu.

Voilà toute l'Anthracnose ponctuée. Elle est évidemment inoffensive par elle-même ; car en quoi pourraient nuire ces ponctuations aussi limitées et aussi superficielles ? et d'autant plus qu'elles sont produites par la plante même qui les porte et non par une cause étrangère ? En quoi elles inquiètent, c'est qu'elles sont la marque qu'à un moment donné le cep a été gorgé d'eau, ce qui arrive dans une atmosphère trop humide, condition défavorable à la croissance normale des rameaux et surtout des grappes.

Quant à l'Anthracnose déformante, eh bien ! elle déforme rameaux et feuilles. Elle est rare chez nos variétés locales, mais elle est plus fréquente sur le V. Estivalis et ses descendants.

La déformation est la conséquence de la destruction de l'épiderme des sarments et des nervures de la face inférieure des feuilles par une cause quelconque qui, le plus souvent, est le vent froid et desséchant. En dessous de l'épiderme détruit, il se forme une couche de liège plus ou moins épaisse qui, étant peu élastique, s'oppose à l'allongement du côté du rameau ou des nervures sur lequel elle se trouve ; l'autre côté restant sain s'allonge normalement ; d'où courbure. Même production de liège sous l'épiderme détruit à la face inférieure des nervures des feuilles, et infériorité de la feuille en dessous, mais en divers points des nervures, le liège ne se forme pas, l'épiderme n'étant pas détruit, et la feuille se recourbe en dessous ; d'où les concavités et boursoffures qu'elle présente.

Les plaques de liège, sous l'influence de la traction que l'allongement des tissus sains exerce sur elles, se déchirent transversalement, elles ressemblent alors aux

gerçures qui se forment sur les jeunes visages sous l'influence d'un vent desséchant et froid ; et c'est pourquoi M. Couderc a appelé l'A. déformante, Dartrose.

Les gerçures, ces dames les évitent par des applications préventives de poudre de riz, de pâte, etc., et en restant à l'abri. La poudre de riz, la bouillie bordelaise, qui devient aussi une pâte, appliquées préventivement protègent l'épiderme délicat des vignes contre les gerçures et les malformations consécutives. Mais rien ne vaut un bon abri : enferme-t-on les jeunes pousses dans un sac, tout pousse normalement sans la moindre gerçure.

En somme, l'A. déformante est elle aussi inoffensive : elle indique seulement une sensibilité excessive de l'épiderme de certaines vignes à l'air extérieur.

Mais il n'en est pas de même de l'Anthracnose vraie, encore appelée Anthracnose maculée.

Celle-ci nous vient de loin ; elle était connue des Grecs, des Romains, etc. Nous ne la devons pas, chose rare, à l'Amérique.

Les caractères les plus nets sont les suivants :

Sur les feuilles : petites taches rousses de 2-3 millimètres de diamètre, se trouvant au centre, à contour irrégulier, bordées de noir, ou presque circulaires quand elles se développent sur le parenchyme de la feuille, je veux dire dans la région des petites nervures, allongées au contraire ou elliptiques sur les principales nervures. Parfois très nombreuses, trouant la feuille, qui devient alors presque une écorce noireâtre : d'où le nom de charbon donné par les vigneronniers. Peu de dégâts ici ; les feuilles en voie de croissance prennent seules la maladie.

Sur les pétioles : altérations allongées noirâtres comme sur les nervures ; peuvent amener la chute des feuilles.

Sur les rameaux : seuls, mérithalles et nœuds en voie d'allongement sont atteints. Mêmes altérations allongées bordées de noir que sur les pétioles ; mais, portant sur sarments plus gros qui croissent longtemps en épaisseur, l'altération est bien plus profonde et semble se creuser par suite du grossissement des tissus sains environnant : d'où formation d'un chancre, bordé de noir, irrégulier le plus souvent, pouvant atteindre 5, 6, 7 millimètres de largeur. Trois ou quatre chancres analogues au même niveau diminuent la solidité du sarment qui, devenu très fragile, casse ou meurt. Mais en somme les dégâts sur la végétation sont plutôt peu importants.

Il n'en est pas de même sur les grappes.

Sur les grappes : D'abord des chancres analogues à ceux des sarments peuvent se développer sur les pédoncules. Un seul suffit pour rendre le pédoncule très fragile et insuffisamment résistant au poids de la grappe et aux chocs au vent ; deux ou trois le détruisent complètement, avec la grappe qu'il porte. Voilà en quoi l'Anthracnose maculée est dangereuse.

Sur les grains : Elle l'est aussi par les lésions qu'elle cause sur les grains après la floraison. Ce sont des taches sensiblement rondes, comme un œil de perdrix, de 2 à 4 millim. de diamètre, rousses au centre, bordées de noir ; si elles sont toujours nettement circulaires, c'est qu'il n'y a pas de raisons pour qu'elles s'accroissent plus dans un sens que dans l'autre. Trois ou quatre par grain peuvent en amener la chute ; une ou deux suffisent pour en réduire le contenu à rien. C'est que sous la poussée des tissus internes, elles se fendent, et par la fente le jus disparaît. L'Anthracnose est donc surtout nuisible à la récolte.

Toutes les variétés de vignes n'y sont pas également sujettes. Les plus atteintes sont les descendants de l'Alcane, l'Alcane-Bouschet notamment, qui a dû disparaître des régions trop humides, etc., et plus généralement les variétés américaines et françaises à feuilles humides ou épaisses ; descendants du Rupestris tels que, parmi les américains, pins, 3309, Rupestris-Gaillard ; presque tous les franco-Rupestris ; les franco-Rupestris allés au V. Linccumii : n° 1 de Seibel, 1.000 S, 5313 S, et tant d'autres, anciens ou nouveaux venus.

La sensibilité à la maladie de ces divers groupes de cépages est réelle ; elle semble encore plus grande si on la compare à celle des variétés de la vigne européenne cultivée chez nous. C'est que les vignes hybrides en question ne sont pas sulfatées, et le sulfatage contre le Mildiou est aussi très efficace contre l'Anthracnose.

J'ai insisté sur la bordure noire des altérations de cette maladie. Cette bordure noire, particulièrement celle des chancres des sarments, renferme les organes du champignon qui la reproduit au printemps. Il y en a sans doute ailleurs, mais en nombre plutôt restreint. Dans ces chancres, il est facile de détruire le parasite. Il suffit pour cela d'appliquer en badigeonnage sur les coursons et longs bois, avant le départ de la végétation, la solution connue suivante :

Sulfate de fer.....	30 à 35 kilos
Acide sulfurique.....	2 litres
Eau	100 litres
ou encore celle-ci :	
Acide sulfurique.....	7 litres
Eau	100 litres

L'une et l'autre sont très efficaces et réduisent considérablement la maladie en saison normale, mais ne la suppriment pas complètement en saison pluvieuse. Dans ce dernier cas, il faut ajouter aux badigeonnages les sulfatages de printemps et d'été. L'Anthracnose, qui n'est plus dangereuse que pour les Producteurs directs, peut donc être facilement combattue.

L. RAVAZ.

Les Soutirages des Cidres

C'est après la fermentation tumultueuse, du moins lorsqu'elle est un peu atténuée, que l'on doit procéder sans tarder au premier soutirage du cidre.

Le moyen le plus simple pour effectuer le soutirage, c'est de faire usage, comme siphon, d'un simple tuyau de caoutchouc. C'est ce qu'il y a de plus pratique. Jamais de réparation, pas de métal en contact avec le cidre, facilité d'emploi, économie de temps, tels sont les réels avantages que procure ce mode opératoire.

Retenez bien que le cidre ne doit rester que le moins possible au contact de l'air et qu'il importe essentiellement de le soutirer dans un récipient parfaitement propre ou, de préférence, dans la barrique qui lui est destinée.

Cette barrique doit être, au préalable, fortement soufrée.

Pour ce soufrage, vous aurez de multiples avantages à employer, au lieu de mèches soufrées — qui sont incommodes et laissent tomber parfois dans le liquide des résidus de la combustion (toile ou papier) — des comprimés de soufre à combustion sans couleur. C'est beaucoup plus propre, plus facile à employer et plus économique aussi car ces comprimés, en tablettes, perforés d'un trou dans lequel on passe un fil de fer que l'on suspend à la bonde du fût, sont dosés et ainsi on n'utilise que la quantité de soufre nécessaire.

Il faut avoir soin de laisser la barrique bien bouchée. Jusqu'au moment où le cidre est introduit dans le fût par un entonnois muni d'un tuyau de caoutchouc plongeant jusqu'au fond.

Le fût étant rempli complètement, la bonde doit être posée très légèrement, car, souvent, une deuxième fermentation, très vive, se manifeste pendant un ou deux jours.

Après le soutirage, il faut surveiller le cidre et faire le plein dans les fûts chaque semaine, régulièrement, à moins d'employer un appareil purificateur d'air, qui conserve une couche d'acide carbonique sur le liquide, le préserve des mauvais ferments et purifie l'air de tout germe infectieux lorsque la barrique est en vidange.

Faites un deuxième soutirage après quinze jours, pour les cidres de choix et de garde, et un troisième pour les cidres à mettre en bouteilles.

FERNAND LEBLOND.

(Le Fermier).

L'Etendue du Vignoble français

Le Journal Officiel du 22 décembre, en donnant le recensement des déclarations de récolte, indique la superficie des vignes en production.

D'après ces chiffres, le vignoble métropolitain aurait diminué en un an de 80.000 hectares ! Il faut comprendre que bien des petits vigneronniers n'ont rien dû récolter cette année et qu'ils n'ont déclaré ni leurs récoltes nulles ni les vignes qu'ils ont cultivées en vain. Officiellement, et d'après les statistiques précises à un hectare près, le vignoble métropolitain serait passé de 1 million 426.895 hectares en 1925, à 1.346.678 hectares en 1926.

Pour l'Alsace-Lorraine même déficit surprenant : 4 mille hectares en moins, soit le 1/3 ; 12.020 hectares au lieu de 16.650 en 1925 !

Pour l'Algérie, augmentation de 4.600 hectares environ, ce qui est plus plausible : 206.087 hectares au lieu de 201.467 en 1925.

En réalité, il faut admettre que le vignoble métropolitain a diminué de plusieurs milliers d'hectares au cours de l'année 1926, par suite d'arrachage de vieilles vignes insuffisamment productives, et qui seront replantées, très probablement, à la suite de la crise de sous-production inaugurée cette année. Cette conclusion est en désaccord avec ce que l'on a dit des plantations exagérées dans le Midi, et aussi des plantations d'hybrides. En fait, on remplace, par rotation, les vignes épuisées ; on n'étend les plantations que lorsque l'avenir semble assuré. Et quand l'est-il réellement, en viticulture ?

H. A.

(Revue de Viticulture).

ENREGISTREMENT DES BAUX A FERME

Établissement du droit pour les fermages en nature

Il nous revient que des difficultés ont surgi entre l'Administration de l'Enregistrement et les fermiers au sujet de la fixation des droits perçus à l'occasion de l'enregistrement des baux à ferme contenant stipulation de paiement du fermage en nature (blé, vin, etc.).

Rappelons que le droit proportionnel d'enregistrement ne peut être établi que sur des valeurs et qu'à défaut d'indication de cette nature, l'acte soumis à l'enregistrement doit contenir une déclaration estimative. Il en est ainsi notamment pour ce que l'on est convenu d'appeler les charges pouvant incomber au fermier (paiement de l'impôt foncier, des primes d'assurance des bâtiments loués, fourniture de travaux ou de transports, construction de bâtiments, clôtures, etc., etc.).

Pour les baux à fermages stipulés en espèces, pas de difficulté : le droit pro-

portionnel est assis sur la somme indiquée, augmentée du montant de l'estimation des charges.

Pour les baux dont les fermages sont stipulés payables en nature, en une certaine quantité de blé, par exemple, les difficultés commencent. Supposons un bail de douze années, consenti à raison d'un fermage annuel de trois quintaux par hectare. Le blé à 200 francs le quintal porte le fermage à 600 francs par hectare. Pour un domaine de 100 hectares, le droit d'enregistrement va-t-il porter sur 600 x 100 x 12 = 720.000 francs ? Et ce droit, que nous devinons exorbitant, le fermier sera-t-il tenu de le payer en une seule fois, le jour même où il présentera son acte à l'Administration ? A l'importance de tels chiffres et aux probabilités de baisse des prix, nous mesurons la légitime inquiétude des assujettis !

Etant donné l'extension de la pratique des fermages en nature, un grand nombre de notaires, chargés de remplir pour leurs clients la formalité de l'enregistrement, seraient très embarrassés au moment de déterminer la valeur à déclarer. Certains d'entre eux choisissent le prix du quintal de blé au jour de la signature du bail ; d'autres préfèrent adopter le prix moyen du blé pendant l'année en cours ; d'autres encore prennent le prix moyen du blé pendant les trois années qui ont précédé l'année de la signature du bail, etc.

À notre avis, dans l'état actuel de la législation, il ne saurait y avoir d'hésitation sur la méthode d'évaluation à adopter. La matière qui nous occupe est régie par deux textes principaux : 1° l'article 151 de la loi du 22 frimaire an VII, qui dispose que le fermage en nature sera ramené à sa valeur argent en évaluant les fruits d'après les dernières mercuriales du canton de la situation des biens ; 2° la loi du 15 mai 1818, qui prescrit d'établir l'évaluation en prenant la moyenne obtenue en déduisant des quatre dernières années antérieures à celle de l'ouverture du droit, les deux plus fortes et les deux plus faibles, et en divisant par dix.

Remarque que cette prescription ne s'applique pas au bail à mi-fruits.

Ajoutons enfin qu'en matière d'enregistrement des baux à ferme, la totalité de l'impôt n'est pas exigible au jour de la formalité. Les fermiers peuvent fractionner leur paiement. À cet égard, il faut distinguer deux catégories de baux : 1° les baux à périodes (3, 6, 9 ou 12, 15, 18, 21, 24, 30, 36, 42, 48, 60, 72, 84, 96, 108, 120, 132, 144, 156, 168, 180, 192, 210, 228, 240, 252, 270, 288, 300, 324, 348, 360, 378, 396, 420, 444, 468, 492, 516, 540, 564, 588, 612, 636, 660, 684, 708, 732, 756, 780, 804, 828, 852, 876, 900, 924, 948, 972, 996, 1020, 1044, 1068, 1092, 1116, 1140, 1164, 1188, 1212, 1236, 1260, 1284, 1308, 1332, 1356, 1380, 1404, 1428, 1452, 1476, 1500, 1524, 1548, 1572, 1596, 1620, 1644, 1668, 1692, 1716, 1740, 1764, 1788, 1812, 1836, 1860, 1884, 1908, 1932, 1956, 1980, 2004, 2028, 2052, 2076, 2100, 2124, 2148, 2172, 2196, 2220, 2244, 2268, 2292, 2316, 2340, 2364, 2388, 2412, 2436, 2460, 2484, 2508, 2532, 2556, 2580, 2604, 2628, 2652, 2676, 2700, 2724, 2748, 2772, 2796, 2820, 2844, 2868, 2892, 2916, 2940, 2964, 2988, 3012, 3036, 3060, 3084, 3108, 3132, 3156, 3180, 3204, 3228, 3252, 3276, 3300, 3324, 3348, 3372, 3396, 3420, 3444, 3468, 3492, 3516, 3540, 3564, 3588, 3612, 3636, 3660, 3684, 3708, 3732, 3756, 3780, 3804, 3828, 3852, 3876, 3900, 3924, 3948, 3972, 3996, 4020, 4044, 4068, 4092, 4116, 4140, 4164, 4188, 4212, 4236, 4260, 4284, 4308, 4332, 4356, 4380, 4404, 4428, 4452, 4476, 4500, 4524, 4548, 4572, 4596, 4620, 4644, 4668, 4692, 4716, 4740, 4764, 4788, 4812, 4836, 4860, 4884, 4908, 4932, 4956, 4980, 5004, 5028, 5052, 5076, 5100, 5124, 5148, 5172, 5196, 5220, 5244, 5268, 5292, 5316, 5340, 5364, 5388, 5412, 5436, 5460, 5484, 5508, 5532, 5556, 5580, 5604, 5628, 5652, 5676, 5700, 5724, 5748, 5772, 5796, 5820, 5844, 5868, 5892, 5916, 5940, 5964, 5988, 6012, 6036, 6060, 6084, 6108, 6132, 6156, 6180, 6204, 6228, 6252, 6276, 6300, 6324, 6348, 6372, 6396, 6420, 6444, 6468, 6492, 6516, 6540, 6564, 6588, 6612, 6636, 6660, 6684, 6708, 6732, 6756, 6780, 6804, 6828, 6852, 6876, 6900, 6924, 6948, 6972, 6996, 7020, 7044, 7068, 7092, 7116, 7140, 7164, 7188, 7212, 7236, 7260, 7284, 7308, 7332, 7356, 7380, 7404, 7428, 7452, 7476, 7500, 7524, 7548, 7572, 7596, 7620, 7644, 7668, 7692, 7716, 7740, 7764, 7788, 7812, 7836, 7860, 7884, 7908, 7932, 7956, 7980, 8004, 8028, 8052, 8076, 8100, 8124, 8148, 8172, 8196, 8220, 8244, 8268, 8292, 8316, 8340, 8364, 8388, 8412, 8436, 8460, 8484, 8508, 8532, 8556, 8580, 8604, 8628, 8652, 8676, 8700, 8724, 8748, 8772, 8796, 8820, 8844, 8868, 8892, 8916, 8940, 8964, 8988, 9012, 9036, 9060, 9084, 9108, 9132, 9156, 9180, 9204, 9228, 9252, 9276, 9300, 9324, 9348, 9372, 9396, 9420, 9444, 9468, 9492, 9516, 9540, 9564, 9588, 9612, 9636, 9660, 9684, 9708, 9732, 9756, 9780, 9804, 9828, 9852, 9876, 9900, 9924, 9948, 9972, 9996, 10020, 10044, 10068, 10092, 10116, 10140, 10164, 10188, 10212, 10236, 10260, 10284, 10308, 10332, 10356, 10380, 10404, 10428, 10452, 10476, 10500, 10524, 10548, 10572, 10596, 10620, 10644, 10668, 10692, 10716, 10740, 10764, 10788, 10812, 10836, 10860, 10884, 10908, 10932, 10956, 10980, 11004, 11028, 11052, 11076, 11100, 11124, 11148, 11172, 11196, 11220, 11244, 11268, 11292, 11316, 11340, 11364, 11388, 11412, 11436, 11460, 11484, 11508, 11532, 11556, 11580, 11604, 11628, 11652, 11676, 11700, 11724, 11748, 11772, 11796, 11820, 11844, 11868, 11892, 11916, 11940, 11964, 11988, 12012, 12036, 12060, 12084, 12108, 12132, 12156, 12180, 12204, 12228, 12252, 12276, 12300, 12324, 12348, 12372, 12396, 12420, 12444, 12468, 12492, 12516, 12540, 12564, 12588, 12612, 12636, 12660, 12684, 12708, 12732, 12756, 12780, 12804, 12828, 12852, 12876, 12900, 12924, 12948, 12972, 12996, 13020, 13044, 13068, 13092, 13116, 13140, 13164, 13188, 13212, 13236, 13260, 13284, 13308, 13332, 13356, 13380, 13404, 13428, 13452, 13476, 13500, 13524, 13548, 13572, 13596, 13620, 13644, 13668, 13692, 13716, 13740, 13764, 13788, 13812, 13836, 1386

141.800.000 bushels contre 56.000.000 au passé. En prenant la récolte à 832 millions de bushels, dont 635 millions pour les besoins de la consommation intérieure, l'année aurait commencé avec un excédent théorique de 197 millions de bushels, réduit à 55 millions par les exportations déjà effectuées. D'autre part, il faut tenir compte des réserves de farine extrêmement réduites au début de la campagne; elles étaient probablement plus faibles qu'à aucun autre moment de la dernière récolte, et il faudra probablement un gros contingent de blé pour les ramener à la normale.

LES RECOLTES CÉRÉALES

L'amélioration dans les cours du blé que notre dernier bulletin avait signalée, a disparu et nous voici retombés d'environ une dizaine de francs par rapport aux prix du commencement du mois. Les affaires sont bien peu importantes, la petite minoterie seule s'intéressant aux quelques lots à peu près convenables qui sont présentés par le commerce. Nos blés dans l'ensemble ne peuvent supporter cette année la comparaison avec les blés étrangers, Plata ou autres. Certains lots ne pourront servir qu'à l'alimentation du bétail, leurs poids spécifiques 60 à 65 kilos, dénotant une proportion énorme de grains atrophiés, sans pour ainsi dire aucune quantité appréciable de farine. A aucun prix la minoterie ne peut se charger de tels blés.

Il est toujours bien difficile dans ces conditions de formuler des cours. Le Bulletin des Halles reçoit de son correspondant à Nantes les prix de 173 à 175 fr. Il est fort possible qu'ils aient été pratiqués. Les affaires faites sur ces bases suffisent-elles pour en déduire un cours réel. Nous n'osons nous prononcer.

Les blés en terre ont bonne apparence. Cependant les premiers semés commencent à être suffisamment envahis par les mauvaises herbes pour que la culture se mette à l'épandage de l'acide sulfurique. Dans nombre d'exploitations, les traitements sont commencés.

Du Bulletin des Halles du mercredi 19 janvier :

Depuis hier, la neige menace les Parisiens. Elle tombe de nouveau dans les Vosges, le Jura, les Cévennes.

Ainsi, nous pouvons avoir encore de gros froids et de rudes gelées. Et ils seraient nécessaires pour assainir le sol aride d'un tas de larves, de vers de terre de toute espèce, car vous pensez bien que l'abaissement fugitif de la température, qui s'est produit en fin d'automne, n'a pas été suffisant pour détruire tous ces ennemis de nos cultures prochaines.

La température douce permet de poursuivre presque en toutes régions les travaux préparatoires des multiples cultures de printemps; et il est probable que ces cultures seront entreprises bien plus tôt que l'année dernière. Les transports de fumier et les épandages d'amendements minéraux et d'engrais chimiques n'ont pas cessé, principalement dans les départements du Nord et de l'Est. A l'heure actuelle, les commandes de matières fertilisantes sont des plus actives, ce qui indique que l'on se propose d'accroître maintes exploitations fermières. Seront au profit des céréales, des plantes fourragères ou légumineuses, ou des pommes de terre ? On ne saurait le dire.

BLE. — Les offres sont incontestablement meilleures qu'aux marchés de décembre et l'intransigence de maints producteurs s'est notablement atténuée; il résulte de cet état de choses et de cet état d'âme une amélioration appréciable des transactions, qui présentent une bonne allure. Il est vrai que les battages, qui avaient été presque entièrement suspendus, pendant les semaines, et aussi à cause des fêtes de Noël et du Jour de l'An, ont repris avec la plus grande activité dans les grandes et moyennes exploitations, en toutes régions; il est probable qu'il ne restera plus bientôt de meules dans les champs et de gerbes dans les hangars et les greniers, que toute la récolte déficitaire de 1926 sera bel et bien battue et en majeure partie livrée à la minoterie.

Il est hors de doute que les ventes directes de la production à la minoterie aient pris une assez grande ampleur en ces dernières semaines et que, par conséquent, à l'heure présente, il existe des réserves appréciables de blé dans de nombreux moulins. La culture paraît craindre un nouveau recul des prix, en raison de la haute importance des réserves de l'Amérique du Nord et des bonnes récoltes frontalières qu'enregistrent les pays de l'hémisphère austral, notamment la République Argentine et l'Australie. Si les frêts sont offerts à meilleur compte et si, également, l'amélioration du change ne s'arrête pas, il est de toute évidence que le droit de douane, intégralement rétabli, ne créera pas un bien gros obstacle à l'importation, disons à la concurrence des blés exotiques. En somme la culture démontre qu'elle a le flair des affaires en se débarrassant d'une bonne partie de ses blés avant que survienne une dépression des cours mondiaux. La meunerie recherche les grains de belle qualité et d'un poids spécifique élevé et il faut reconnaître que les échantillons que l'on présente aujourd'hui ne lui donnent pas toute satisfaction. Il y a bien des lots qui lais-

sent à désirer. En raison des offres relativement abondantes de blés indigènes, les opérations relatives aux blés exotiques sont de nouveau insignifiantes, et l'on ne traite guère que des blés durs destinés à la semoulerie et à la fabrication des pâtes alimentaires. Les lots de blé du Bourbonnais et du Nivernais sont très rares et ce n'est qu'aux plus hauts prix que l'on peut les obtenir. La dépression s'est surtout accentuée sur les provenances de Beauce, de Picardie, de Normandie, de Brie, Champagne et Bourgogne.

Voici les prix que nous enregistrons pour la marchandise immédiatement disponible départ :

Blé de Beauce et Orléanais, 168 à 170.
Touraine, Loir-et-Cher, 172 à 174.
Poitou, Vienne, 180 à 182.
Berry, Indre et Cher, 172 à 174.
Bourbonnais, Nivernais, Auvergne, 190 à 192.
Sarthe et Mayenne, 168 à 169.
Anjou, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, 173 à 175.
Normandie, Manche, Seine-Inférieure, 165 à 166.
Eure, 167 à 168.
Yonne, Côte-d'Or, 167 à 168.
Aube, Marne, Seine-et-Marne, 166 à 167.
Oise, Aisne, Somme, Ardennes, 164 à 166.
Nord, Pas-de-Calais, 164 à 166.
Bretagne, 173 à 175.

SONS ET ISSUES. — Il n'y a pas beaucoup plus d'activité dans les affaires que mercredi dernier; on ne traite que des quantités plutôt réduites de sons de belle qualité, dont la fabrication n'est pas cependant considérable, en raison des exigences du blutage réglementaire.

On tient :
Sons de belle qualité 90 à 93 en disponible, 92 à 96 en livrable.
Sons ordinaires 82 à 84 en disponible, 83 à 85 en livrable.

Il faudrait un abaissement notable de la température pour stimuler la demande.

SEIGLES. — Pas de changement à signaler dans les affaires relatives à cette céréale; elle est encore aujourd'hui, en effet, aussi peu demandée qu'offerte.

Seigles de Beauce, Gâtinais, Sologne, Touraine 133 à 135 fr.; du Poitou, du Limousin et du Centre en général 133 à 135; de Bretagne et Normandie 128 à 130 fr.
Prix inchangés en toutes provenances.

AVOINES. — Il n'y a pas d'amélioration notable dans les offres de la culture sur la plupart des marchés des départements surproducteurs; on estime même que les stocks sont presque épuisés dans les grandes fermes de Bretagne.

Grises de Bretagne, 124 à 125.
Noires de Bretagne, 123 à 124.
Bigarrées de Bretagne, 118 à 120.

ORGES. — En orges de mouture, la demande présente encore une certaine importance, mais elle tend à se ralentir, probablement à cause de la consommation plus forte de tourteaux, dont les prix ont subi une certaine réduction et qui sont très demandés depuis quelques jours dans les gros centres d'élevage. On tient suivant qualités et provenances 118 à 120, en disponible, départ.

SARRASIN. — Les offres en provenance de Bretagne et de Normandie ne sont pas plus copieuses aujourd'hui qu'aux dernières réunions de décembre et de novembre.

Les affaires n'ont donc, dans l'ensemble, qu'une importance secondaire. On tient en disponible, départ : sarrasin de Bretagne, en qualité saine, loyale et marchande, 153 à 155; sarrasin de la Manche et de Normandie 156 à 158.

MAIS. — Affaires ordinaires. La demande pour la nourriture animale n'est certes pas aussi accentuée que l'espcomptaient la plupart des importateurs. Les affaires concernent surtout l'amidonnerie. On tient les maïs jaunes de la Plata, sur wagon Dunkerque et le Havre, en disponible 104 à 106. En livrable peu d'affaires dans les prix de 105 à 108.

Cours des Marchés de gros et à titre de renseignement GRAINS ET FARINES

Nantes, le 21 janvier 1927.

	1926	170 à 180
Froment	170 à 180	
Seigle	125 à 130	
Avoine	130 à 135	
Orge mouture	118 à 120	
Orge brasserie	118 à 120	
Sarrasin	160 à 165	
Son	85 à 95	
Fèves	110 à 115	
Farine

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	250 à 280
Paille	400 à 410
Foin, les 500 k. en ville...	280 à 300
Paille	140 à 150

VINS

Nous ne croyons pas que jamais une infime récolte de vins se soit réalisée aussi lentement et aussi péniblement que celle de 1926. C'est par toutes petites quantités que les celliers se placent. Les hauts

prix demandés et obtenus par les détenteurs sont la cause unique de cette situation qui va se prolonger jusqu'à la récolte prochaine. Aux prix pratiqués, l'écoulement ne peut se faire qu'en vins de bouteille. La qualité heureusement aide puissamment les détenteurs à trouver des acheteurs, le consommateur gourmet ne s'arrêtant guère devant le prix pour se procurer la bonne bouteille qu'il sait apprécier.

Dans bien des clos on a entrepris des traitements divers contre la pyrale et la cochyli d'une part et contre les spores du mildew de l'autre.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

	Récolte 1926
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	900 à 1000
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	800 à 850
Muscadet 2 ^e ch., »	750 à 800
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	500 à 550
Gros-plant 2 ^e ch., »	400 à 450

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 10 janvier.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est mou et fort peu encourageant pour le commerce de la viande dont les cours sont fléchissants. Cependant la totalisation des arrivages d'animaux vivants ayant été modérée, il a été possible de les défendre aisément.

GROS BETAUX. — Amenés : bœufs, 2.771; vaches, 1.400; taureaux, 480; soit un total de 4.651 contre 4.794 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 757 gros bovins contre 1.298.

Les ressources du marché ont été peu encombrantes, ce qui a permis aux détenteurs de tenir les prix très facilement. Les très beaux animaux ont été rapidement enlevés par la boucherie de campagne, à des prix en légère hausse, mais cette reprise ne s'est pas maintenue par la suite. Toutefois, on peut considérer que l'entre-deux a gagné un à deux sous, par livre. Quelques foires de l'Ouest ont vu ces derniers jours une petite amélioration de qualité et un certain raffermissement de prix.

VEAUX. — Amenés 1.986 contre 1.988 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 171 contre 200.

La vente a été calme quoique assez facile dans le bon veau dont le prix a été fermement tenu. Par contre, les veaux médiocres ont été fort discutés et ont, dans la plupart des cas, abandonné de deux à trois sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 13.371 contre 13.579 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 750 contre 1.770.

Les affaires ont été très calmes, malgré la petite quantité. Les animaux de ferme ont pu se maintenir, mais il y a baisse de 5 à 10 francs par tête dans les sortes secondaires. On a noté des arrivages importants de moutons hollandais aux Halles.

PORCS. — Amenés 2.575 contre 2.260 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.140 contre 1.160.

Vente très calme mais moins mauvaise que jeudi. Pas de changement dans les prix, quoiqu'il soit toujours très pénible de placer la marchandise médiocre.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras, 8.60 à 8.70 le kilo vif; bons maigres de pays, 8 à 8.60; maigres ordinaires et petite marchandise, 7 à 7.50; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7.90 à 8.30; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7.20 à 8.20.

COCHES. — Vente mauvaise; la cote s'établit entre 4.50 et 5.70. Laitonnes jusque 6.30.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 18 contre 17 il y a huit jours. Vente calme entre 150 et 200 francs la pièce, suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 10 janvier.

	Amenés	Invendus
BŒUFS	2.771	112
VACHES	1.400	33
TAUREAUX	480	27
Totaux	4.651	172

Vente assez facile.

VEAUX	1.986	20
-------	-------	----

Vente calme.

MOUTONS	13.371	350
---------	--------	-----

Vente plutôt difficile.

PORCS	2.575	>
-------	-------	---

Vente très calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 70	8	5 80	10 20
Vaches	9 70	7 40	5 60	10 30
Taureaux	7 80	7 20	6 20	8 20
Veaux	15 10	12 30	9 60	16 50
Moutons	15	11 50	9 30	>
Porcs	12	8 86	7 14	12 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 82	4 48	2 90	6 33
Vaches	5 82	4 14	2 80	6 60
Taureaux	4 68	4 03	3 10	5 09
Veaux	5 06	7 01	5 28	9 90
Moutons	7 50	5 40	4 30	>
Porcs	8 40	6 20	5	>

Paris-La Villette, lundi 17 janvier.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps plutôt doux dans la journée, mais frais au matin. Le débit aux abattoirs est très calme et la consommation paraît se restreindre.

GROS BETAUX. — Amenés : bœufs, 3.424; vaches, 2.000; taureaux, 617; soit un total de 5.971 contre 4.651 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 668 gros bovins contre 757.

La vente a été difficile. Les arrivages ont été importants par suite d'un retour offensif des envois normands. La boucherie trouvant le choix dent elle a besoin, a pu discuter. Cependant la boucherie de campagne a rapidement enlevé la très belle marchandise à peu près aux anciens prix. En dehors de ces deux cas il faut voir dans l'ensemble un recul de deux à trois sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.049 contre 1.986 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 181 contre 171.

La vente a été un peu plus difficile devant l'ampleur des arrivages. Le très beau veau a pu se défendre à peu près, mais dans tout le reste, il y a eu un recul moyen de deux sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 15.428 contre 13.731 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.810 contre 750.

La vente a été plus difficile. Il y avait certes un chiffre modéré d'animaux, mais il y avait surabondance de moutons de ferme, ce qui a accru la demande sur les moutons secondaires dont le prix est plus abordable. Ces derniers ont pu être maintenus, tandis que les sortes de ferme ont perdu de 5 à 10 francs par tête.

La vente a été plus difficile. Il y avait certes un chiffre modéré d'animaux, mais il y avait surabondance de moutons de ferme, ce qui a accru la demande sur les moutons secondaires dont le prix est plus abordable. Ces derniers ont pu être maintenus, tandis que les sortes de ferme ont perdu de 5 à 10 francs par tête.

COCHES. — Amenés 2.901 contre 2.575 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.060 contre 1.140.

Vente calme, mais cours bien tenus. Légère hausse dans le bas de l'échelle des prix.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 8.50 à 8.60 le kilo vif; bons maigres de pays, 7.60 à 8.20; maigres ordinaires et petite marchandise, 6.70 à 7.80; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7.60 à 8.20; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7 à 8 fr. Fonds de parquets, 6.70 à 7.50.

COCHES. — Vente très calme; la cote s'établit entre 4.50 et 5.50, laitonnes jusque 6 fr.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 8 contre 16 il y a huit jours. Vente calme entre 150 et 240 francs la pièce, suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 17 janvier.

	Amenés	Invendus
BŒUFS	3.424	270
VACHES	2.000	183
TAUREAUX	547	80
Totaux	5.971	533

Vente difficile.

VEAUX	2.049	40
-------	-------	----

Vente très calme.

MOUTONS	15.428	87
---------	--------	----

Vente plus difficile.

PORCS	2.901	>
-------	-------	---

Vente calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 80	8 20	6	10 20
Vaches	9 80	7 50	5 80	10 30
Taureaux	8	7 40	6 40	8 40
Veaux	14 70	11 90	9 20	16 10
Moutons	15 40	12 40	9 80	16 30
Porcs	11 86	8 86	7 14	12 14

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 88	4 50	3	6 32
Vaches	5 88	4 26	2 90	6 59
Taureaux	4 80	4 15	3 20	5 21
Veaux	8 82	6 90	5 07	9 66
Moutons	7 70	5 82	4 31	8 47
Porcs	8 30	6 20	5	8 50

Marché Talensac

Nantes, le 21 janvier 1927.

	Amenés	Vendus	PRIX
Bœufs	43	43	6,20 à 5,20
Vaches	40	40	
Veaux	311	311	8,50 à 7,50
Moutons	342	342	7, » à 6, »
Porcs

FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE JANVIER

Lundi 24 : Orvault, Thouvois. — Mardi 25 : Arthon, Escoublac, La Limouzinière, La Meilleraye, Sainte-Anne de Campbon, Vallet, Vigneux. — Jeudi 27 : Maumusson, Plessé. — Vendredi 28 : Port-Saint-Père. — Samedi 29 : Campbon, La Chapelle-des-Marais, Issé, Mersacé.

Lundi 31 : Moisdon, Le Pin, Le Temple.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Pousse, à Nantes.

OFFRES

145. — A vendre, beaux plants de vigne greffés et producteurs directs, recommandés, authentifiés et sélectionnés. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaumay-Clau (Vienne).

147. — A vendre, plants de vigne greffés sélectionnés. S'adresser à M. Armand Emeriaud, viticulteur, Le Pallet (Loire-Inf.).

152. — A vendre, plants greffés extras : Muscadet, Gros-Plant, Colombar et toutes variétés de l'Ouest; producteurs directs et greffés; bois pour greffage; arbres fruitiers. S'adresser à M. J. Foulouneau, St-Christophe-la-Couperie (M.-et-L.).

163. — A vendre : 1^{er} poulain 5 mois, pur trait postier, grande origine; 2^e taureau et vaches amélicaines, bretonnes race pie noire.

186. — A vendre : 1^{er} Pommes de terre « Rosa », semence sélectionnée; 2^e Four portatif complet, état neuf; 3^e Charrue Brabant 2 chevaux, garantie.

1. — A louer pour le 1^{er} novembre 1927, ferme de 13 à 14 hectares, située commune d'Orvault.

2. — A vendre avec harnais, charrette pouvant faire fourrage, tombereau à bascule et transport barriques. Essieux à huile. Etat neuf.

3. — A louer, propriété de rapport et d'agrément 2 hectares, à 300 mètres gare Couëron, consistant en maison d'habitation, écurie, remise, vastes dépendances, jardin plein rapport, clos de murs, planté d'arbres fruitiers, service d'eau et bassin alimenté par étang, prairies. S'adresser à M. Chatelier, expert à Couëron.

4. — A vendre, superbe plants racinés 2 ans de Baco rouge n° 1.

5. — A vendre : 1^{er} 1 pressoir Simon à double maie. Excellent état. Petit prix; 2^e 1 lot muscadet et pinéau.

6. — A vendre, environ 1.000 racinés d'un an, Baco rouge n° 1. S'adresser à M. Pétard-Luneau, l'Auberdière (Chapelle-Basse-Mer).

7. — A vendre à l'état neuf, 1 moteur à essence « Japy » 3 CV. Prix modérés.

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES
DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépinériste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75



Expos. Nationales Tours, Paris
1er Prix - Médailles d'Or
H. Concours - Membre du Jury

60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleurs
variétés - Reproducteurs directs
recommandés
Vastes Champs de Pieds mères
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantie

C'est aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélections!

CATALOGUE SUR DEMANDE -
Agents sérieux acceptés

MAXIMUM DE RECOLTES dans
vos Jardins et Cultures, les plus
beaux légumes, fruits, fleurs, en
lisant l'ALMANACH DU JARDI-
NIER adressé gratis et franco par
C. LEMAIRE, grainier, 103, Bd Magenta, Paris.

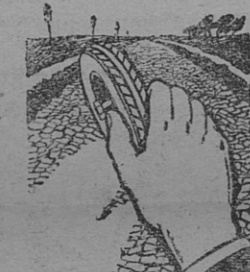
MOTEURS ELECTRIQUES
Neufs et Occasion - Réparations
A. GOHAUD
4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 31-43
INSTALLATION LUMIERE ET FORCE

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants
112 à 102 kilos
PRIX
à partir de
460 fr.



Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIERE QUALITE
- GARANTIES LES MEILLEURES -

DUNLOP
Le PNEU
dont
la gomme
efface
les
mauvaises
routes



Pommes de Terre de Semence
TOUTES VARIÉTÉS
Expéditions à partir de 50 kilos
MICHEL LE PAPE
ERGUE-ARMELE (Finistère)

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialités)
A. MAINGUY
23, chaussée de la Madeleine
Tél. 24.39 - NANTES
RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

PLUS DE FEU
50 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
L'INSTRUMENT ROYER-MICHEL
E. PERROT, CHATEAUBRIANT (Mayenne)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FR.

Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
Bibliothèque - Tapisserie
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers,
Tentures, Tapis, etc...
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE
Albert DELIMÈLE & C^{ie}
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES
Maison fondée en 1904
Toutes opérations de Bourses
Titres - Coupons
Escompte des Bons de la Défense

DENTISTE - 110 -
rue de Coumiers
et **CLINIQUE DENTAIRE**
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPÉCIALITÉ DE DENTIER

VOS SOUCHES MEURENT !

L'ARSENIC est le seul remède efficace.
Employez-le donc sous sa forme la plus active :
EN SOLUTION D'HIVER

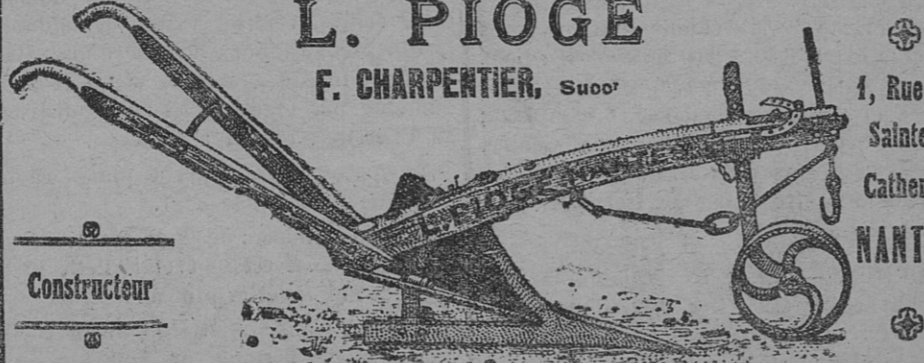
La MEILLEURE des SOLUTIONS est : L'APOPLEXPYRAL

Pour préserver les vignes de l'Apoplexie et du Folletage,
Pour rajeunir les vignes vieilles,
Pour assurer la vitalité des vignes et les protéger contre
les maladies et les insectes,
Pour augmenter sensiblement les récoltes,

Faites un Traitement d'Hiver avec L'APOPLEXPYRAL

COMPAGNIE AUXILIAIRE VITICOLE
56, Boulevard de Strasbourg - BEZIERS
R. C. 608 B

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur



AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents



Crée et consacre les Champions

Tours de France
1926 1^{er} L. BUYSSE
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELISSIER
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.



Garanties 20 ans, depuis... 645 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 240 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTÉ ! Le Lave-Linge rapide, 25 fr.

NANTES 41, Chaussée de la Madeleine
50, rue Fosse et 2, rue J.-J.-Rousseau
Tél. 6.05 VENTE A CREDIT
SUR DEMANDE
Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.06
DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
- BAISSÉ DE PRIX -

Pépinières et Horticulture réputées Charles
CALLE Aîné, 105, rue de Paris à Nantes. Fon-
dées en 1780. Culture des plus importantes de
la région, demandez avant d'acheter nos arbres
fruitiers formés et non formés, arbustes, conifères,
arbres forestiers, rosiers, etc... Nos prix
courants à prix réduit contre toute concurrence.

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCE, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM Aguesse et Perthuis
AGENCE COMMERCIALE DE L'OUEST
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39



Pulvérisateur d'Acide Sulfurique "L'HERBICIDE"
Simple et robuste, avec Pompe à main remplissant le tonneau
débit réglable, obturateur supprimant le robinet et ses "FUITES"
Sur demande, dispositif pour le Sulfatage des Vignes
Pour tous RENSEIGNEMENTS et PRIX, s'adresser à
P. PERRAY, Constructeur à ST-HILAIRE-DE-LOULAY (Vendée), Tél. 4

POMMES DE TERRE DU NORD calibrées
pour plants. Variétés
du Nord et d'importation. THOORIS Frères
et Fils, HAZEBROUCK.

PULVÉRISATEURS
à dos et à traction animale
PERRAS
les plus robustes, les mieux établis
APPAREILS MIXTES
pour la vigne et le blé
Se méfier des contrefaçons
Nombreuses références
Tous ces appareils sont vendus au prix
de fabrication par
E. PILLORGET, 2, rue Guépin
Agent de PERRAS
FABRIQUE DE BOUCHONS
Tout le Matériel moderne pour Caves et Chais

A VENDRE à l'Amiable :
en Loire-Inférieure
FERMES de 33 hect., très bien plantées,
libre en 1929. Prix : 7.000 francs l'hectare.
en Maine-et-Loire
FERMES de 42 et 60 hect., libres en 1928
et 1929. Bon rapport. S'adresser à L.
ALLAIRE, expert à THOUARE (Loire-Inf.).



la meilleure
cachette
ne vaut pas grand chose
contre le vol
et ne vaut rien
contre le feu
Fiez-vous plutôt à un
abri sûr, solide, qui défie,
l'un et l'autre !
un coffre-fort
FICHET
depuis 425 fr.
(port non compris)
Demandez catalogue Ag. 1,
rue Lafayette - Nantes

Nouveauté Sensationnelle !!
Vite, bien et sans danger seront
traités vos Blés à l'Acide Sulfurique, grâce
aux Pulvérisateurs perfectionnés
"LE VENDEEN"
A REMPLISSAGE AUTOMATIQUE
Fourneaux d'Acide Sulfurique et de toutes Machines Agricoles
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS
Établissements du Progrès
13, Rue de Lorraine - La Roche-sur-Yon

LA MÉLASSE-SAY
fabriquée et vendue par les Raffineries
SAY, à Paris, est garantie sur facture
contenant 80 % de mélasse pure, soit 37
à 40 kilos de sucre par 100 kilos. Le dosage
est également garanti... les sacs.
LA MÉLASSE-SAY
est un produit concentré et par consé-
quent plus économique que les produits
ordinaires...
C'est la mélasse pure séchée qui
peut se mélanger à la ferme avec des
trains, du son, des moutures, des bette-
raves, des pailles hachées, des balles, etc.
Demandez le mode d'emploi à André
BOUREL, agent de la Raffinerie Say, 39,
rue de Loches, à Tours.
La MÉLASSE-SAY est en vente au Syn-
dicat des Agriculteurs de la Loire-Infé-
rieure.

Pour tout
ce qui concerne **L'ÉLECTRICITÉ**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORGE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE - DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

CONCOURS
100.000 francs DE PRIX
Trouvez d'abord le nom de ces
6 animaux. Prenez ensuite la 1^{re} let-
tre du premier animal, la 2^e lettre
du second, la 3^e lettre du troisième
et ainsi de suite jusqu'à la 6^e du
sixième animal et vous découvrirez
le nom d'un homme politique en vue.
Découpez ce BON et adressez-le
aujourd'hui même, avec votre ré-
ponse, au
CONCOURS "Service C", 51, rue du Rocher à PARIS
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse



205

P. GALMICHE
32, Rue Voltaire - NANTES - Téléphone 35.91
SES SPÉCIALITÉS :
Groupes électro-pompe et électrogène
Moteurs à essence
Moteurs électriques
Moteurs aux huiles lourdes
DISPONIBLES
Neuf et Occasions intéressantes
Perceuses sensibles d'étaoli et à colonne, modernes. - Perceuses électriques
universelles. - Tours parallèles modernes. - Bâtis à meuler. - Marteaux-pilons.
DISPONIBLES. Demander l'envoi du Tarif C.

Scies à rubans
Scies à grumes et forestières
Combinées
Machines à sabots
Affûteuses
DISPONIBLES

ATAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT TAUPES
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 sac suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE. SUCRÉ SÛR
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
Le flacon fr. (franco contre mandat)
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)
PRIX ACTUEL : 7 FRANCS

Évitez le grillage.
Un moteur grille s'il est mal isolé.
Conséquence : incendie possible ; en tout cas
la machine s'arrête et les betteraves du bétail
ne sont pas coupées, le beurre inachevé, etc.
Ce n'est pas tout : ce moteur il faudra le faire
rebobiner, d'où immobilisation du coupe-racines,
de la baratte, etc., perte de temps et d'argent, etc...
Évitez donc le grillage en choisissant un moteur
parfaitement isolé. Celui des A.O. est im-
prégné deux fois sous pression après un sé-
chage préalable à chaud dans le vide. De
plus, comme il est largement calculé, il
suffit de le prendre de la puissance correspondant
strictement au travail nécessaire.
Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Électricité S^à A^m C^o 90 Millions



SUCCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

RHUMATISMES
Renseignements, Notice gratuite, Brochure : 2 fr.
D. SIMERAY, spécialiste
reçoit à NANTES, 2, rue de la Fosse, le SAMEDI après-midi

Graines Sélectionnées
Potagères, Fourragères et Fleurs
Maison THIEBAULT
3, quai Flesselles - NANTES
Téléphone 24.30
CATALOGUE SUR DEMANDE

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Martinière - Nantes
(près du Rond Point de Vannes)
Consultations tous les Jours, Jeudi, Vendredi exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

A VENDRE cause de surcroît, chiens
8 mois, parents excellents pour
les bestiaux. JOUIS, La Tranchais, La Varenne
(M.-et-L.). Prix modérés.

VINS LUNEAU-GRIFFON
Quai Baco
NANTES

**PRODUITS MÉLASSES
SUCRAZOTE**
moins chers et plus nutritifs
que les SONS, GRAINS, TOURTEAUX
FABRICATION RÉPUTÉE
La plus forte production en France
157, avenue Malakoff, PARIS (16^e)
Tél. (5 lignes) : PASSY 71-53 et la suite
Province : PASSY-INTER 27
En Vente dans les principales graineteries
S'ad. à M. René ANGELY, 16, Bd Lelassour, NANTES

**FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES
EN TOUS GENRES**
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher
et salles à manger
FABRICATION SOIGNEE

LE ZENITH
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VERTOU
Incendie - Vol - Accidents
A. VAULON et G. DOUCHAUD, 17, rue Voltaire
NANTES

Couverture - Plomberie - Zinguerie
L. CARD
6, Rue Columelle, près Rue Fouré - NANTES
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
- EAU ET GAZ -